

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

\*\*\*\*\*

RÉGION DU NORD

\*\*\*\*\*

DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE NGONG

\*\*\*\*\*

COMMISSION INTERNE  
DE PASSATION DES MARCHÉS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

\*\*\*\*\*

NORTH REGION

\*\*\*\*\*

BÉNOUÉ DIVISION

\*\*\*\*\*

NGONG COUNCIL

\*\*\*\*\*

INTERNAL COMMITTEE  
OF TENDERS BOARD



**DÉCISION N°14/D/C-NG/CIPM/2023 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE  
RELATIVE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°009/AONO/C-NG/CIPM/2023 DU 20  
FÉVRIER 2023 LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE  
REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE PAR LA CONSTRUCTION D'UN DALOT  
MULTIPLE SUR LE MAYO KAREWA DANS LA COMMUNE DE NGONG, DÉPARTEMENT DE LA  
BÉNOUÉ, RÉGION DU NORD**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGONG, AUTORITÉ CONTRACTANTE**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°373/CAB /075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant nouveau Code des Marchés Publics ;

Vu L'Arrêté N°000114/A/MINDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Ngong, Département de la Bénoué, Région du Nord;

Vu la décision N°0051/D/MINMAP du 19 février 2015 portant constatation des Commissions Internes de Passation de Marchés dans certaines Communes ;

Vu la Lettre Circulaire N°005/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 portant mesures transitoires consécutives à la publication du nouveau code des marchés publics ;

Vu la Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant instruction relative à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et autres Entités publiques pour l'Exercice 2023

Vu le rapport de la sous-commission d'analyse relative au dossier d'appel d'offre ouvert N°009/AONO/C-NG/CIPM/2023 du 20 février 2023 lancé en procédure d'urgence pour les travaux de réhabilitation de la route communale par la construction d'un dalot multiple sur le Mayo Karewa dans la Commune de Ngong, Département de la Bénoué, Région du Nord ;

Vu la lettre N° 11/L/C-NG/CIPM/2023 du 20/02/2023 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Ngong ;

DÉCIDE :

Article 1 : La lettre commande ci-après, est pour compter de la date de signature de la présente décision attribuée ainsi qu'il suit :

N°	OBJET DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC (EN FCFA)	DÉLAI D'EXÉCUTION
01	TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE PAR LA CONSTRUCTION D'UN DALOT MULTIPLE SUR LE MAYO KAREWA	SOCIETE NEMA COMPAGNIE SARL ADRESSE : B.P : GAROUA	TRENTE QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE QUARANTE QUATRE (34 995 344) FRANCS CFA	TROIS (03) MOIS

Articles 2 :

- 1) L'entreprise adjudicataire susvisée ne pourra exécuter les travaux qu'après signature de la Lettre Commande y afférante et notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.
- 2) Le délai d'exécution court à compter de la date de la notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

30 MARS 2023

Ngongle

LE MAIRE



Officier de Police Judiciaire

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
\*\*\*\*\*  
RÉGION DU NORD  
\*\*\*\*\*  
DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE NGONG  
\*\*\*\*\*  
COMMISSION INTERNE  
DE PASSATION DES MARCHÉS



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
\*\*\*\*\*  
NORTH REGION  
\*\*\*\*\*  
BÉNOUÉ DIVISION  
\*\*\*\*\*  
NGONG COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
INTERNAL COMMITTEE  
OF TENDERS BOARD

**COMMUNIQUÉ N°014/C/C-NG/CIPM/2023 PORTANT PUBLICATION D'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°0009/AONO/C-NG/CIPM/2023 DU 20 FÉVRIER 2023 LANCÉ EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE PAR LA CONSTRUCTION D'UN DALOT MULTIPLE SUR LE MAYO KAREWA DANS LA COMMUNE DE NGONG, DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ, RÉGION DU NORD**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGONG COMMUNIQUE

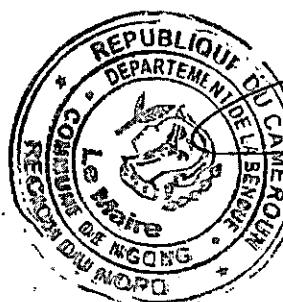
Par décision N°014/D/C-NG/CIPM/2023 du 30 MARS 2023, Entreprises ci-après désignée a été retenue comme adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offre suscité :

N°	OBJET DU MARCHÉ	ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC (EN FCFA)	DÉLAI DE LIVRAISON
01	TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE PAR LA CONSTRUCTION D'UN DALOT MULTIPLE SUR LE MAYO KAREWA DANS LA COMMUNE DE NGONG	SOCIETE COMPAGNIE ADRESSE : GAROUA NEMA SARL B.P :	TRENTE QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE QUARANTE QUATRE FRANCS CFA (34 995 344)	TROIS MOIS

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d'annulation, au Secrétariat du Maire de la Commune de Ngong pour l'établissement du projet de la Lettre Commande y afférente. Passé ce délai, l'Autorité contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Les soumissionnaires qui ne sont pas retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites.

AMPLIATIONS  
-MINMAP/YAOUNDÉ  
-ARMP/NO  
-PRÉSIDENT-CIPMC-NG  
-ATTRIBUTAIRES  
-CHRO/ARCHIVE/AFFICHAGE



Ngong le  
LE MAIRE  
*Omar Adamou Cathrine*  
Officier de Police judiciaire